

GUIDE PRATIQUE DE LA ZAKÂH (PARTIE 1 SUR 2)

Évaluation:

Description: C'est la première partie d'un guide facile à suivre, décrivant l'essentiel de ce que tout nouveau musulman doit connaître au sujet de la zakâh, un des cinq piliers de l'Islam.

Catégorie: [Cours](#) › [Les actes d'adoration](#) › [La Zakât](#)

Par: Imam Kamil Mufti (© 2012 NewMuslims.com)

Publié le: 24 May 2019

Dernière modification le: 03 Feb 2015

Objectifs:

- Apprendre la signification et l'importance de la *zakâh*.
- Apprendre la définition exacte de la *zakâh*.
- Apprendre ce qu'est le *nisâb*.
- Apprendre quand s'acquitter de la *zakâh* et à qui elle doit être remise.

Termes arabes

- Zakâh* - la charité obligatoire.
- Sadaqah* - la charité volontaire.
- Shahadah* - l'attestation de foi.
- Hajj* – Le pèlerinage à la Mecque où les pèlerins accomplissent un ensemble de rites. Le Hajj est un des cinq piliers de l'Islam que chaque adulte musulman doit entreprendre au moins une fois au cours de sa vie s'il en a les moyens financiers et physiques.
- Ramadân* - Le neuvième mois du calendrier lunaire islamique. C'est le mois durant lequel le jeûne obligatoire a été prescrit.
- Shariah* - La Loi islamique.
- Nisâb* - le seuil minimal de richesse qu'une personne possède au-delà duquel on doit s'acquitter de la *zakâh*.

Les cinq actes d'adoration les plus importants et les plus fondamentaux de l'Islam sont simplement connus comme les "piliers de l'Islam." Ce sont la "*chahâdah*" (l'attestation que rien n'est digne d'être adoré excepté Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah), les cinq prières quotidiennes, la *zakâh*, le jeûne, et le pèlerinage du *hajj*. Le musulman doit avant tout se concentrer sur l'apprentissage et la mise en pratique de ces piliers avant de s'intéresser à d'autres aspects de l'Islam.



Le mot '*zakâh*' est habituellement traduit par 'le dû des pauvres' ou 'la taxe de l'aumône.' En réalité, aucun mot simple ne peut traduire *zakâh* correctement.

Avant d'expliquer le mot *zakâh*, un autre mot aide à mieux le comprendre, c'est "*sadaqah*."

La *Zakâh* et la *sadaqah* sont différentes. La *Zakâh* est la charité obligatoire et est imposée, tandis que la *sadaqah* est la charité volontaire et est un acte recommandé qui apporte une rétribution supplémentaire. De plus, la *zakâh* est le troisième pilier de l'Islam. Ne pas s'acquitter de la *zakah* par négligence est un péché, alors qu'on ne reproche rien à une personne qui ne s'acquitte pas d'une charité volontaire. C'est pourquoi elle est appelée charité "volontaire"! La *zakâh* est calculée avec précision et ne peut être remise qu'à des ayants droit spécifiques, alors que la *sadaqah* n'est pas liée par de telles contraintes. La *zakah* doit être donnée chaque année, alors que la *sadaqah* peut être donnée une seule fois tout comme on peut la donner aussi souvent que l'on veut.

L'aspect spirituel de la *zakâh*

La *zakâh* est un bel acte d'adoration intimement lié à la notion de purification. En effet, dépenser sa richesse en *zakâh* purifie le cœur de l'amour des richesses matérielles. Une personne qui fait don de sa richesse affirme en vérité que rien ne lui est plus cher que l'amour d'Allah et qu'il est prêt même à sacrifier sa richesse pour satisfaire Allah. Le Prophète Muhammad dit:

'Quiconque s'acquitte de la *zakâh* sur sa richesse verra son côté maléfique ôté de lui.'

[\[1\]](#)

Définition exacte de la *Zakâh*

Dans la loi islamique (*charî'ah*), les mots ont une définition claire et *Zakâh* ne fait pas exception. La *charî'ah* définit la *zakâh* comme une part prélevée de la richesse que l'on doit remettre chaque année à un ensemble spécifique d'ayant-droits mentionnés dans

le Coran.

L'importance de la *Zakâh* et le châtimeut mérité pour ne pas s'en être acquitté

La *zakâh* représente la compassion de l'Islam envers les pauvres et les nécessiteux. La *zakâh* n'est pas un impôt, mais un acte d'adoration pour lequel on est rétribué par Allah. Ne pas s'acquitter de la *zakâh* est un péché et nier le fait qu'elle soit obligatoire est un acte de mécréance.

Le Coran nous parle du sort de ceux qui refusent de s'acquitter de la *zakâh* en disant:

“...Ô vous qui croyez! Beaucoup de rabbins et de moines dévorent, les biens des gens illégalement et [leur] obstruent le sentier d'Allah. A ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier d'Allah, annonce un châtimeut douloureux, le jour où (ces trésors) seront portés à l'incandescence dans le feu de l'Enfer et qu'ils en seront cautérisés, front, flancs et dos: voici ce que vous avez thésaurisé pour vous-mêmes. Goûtez de ce que vous thésaurisiez.” Coran 9:34-35)

Qu'est-ce que le *Nisaab*?

On ne doit s'acquitter de la *zakâh* que lorsque la richesse atteint un seuil minimal appelé "*nisâb*". Représente-toi le *nisâb* comme un barème qui t'aide à savoir si tu dois t'acquitter de la *zakâh*. Les différentes catégories de richesse ont chacune un *nisâb* déterminé:

L'argent 595 grammes

L'or 85 grammes, 3 onces liquides, ou 2.74 onces troy oz d'or pur

Monnaie et épargne L'équivalent de 85 grammes d'or ou 595 grammes d'argent, selon la plus basse de ces deux valeurs.

La *Zakâh* des articles précédents représente 2,5% de leur valeur. Si le *nisâb* est atteint pour une seule catégorie de richesse, la *zakâh* n'est acquittée que pour cette catégorie de richesse et est calculée sur le total (*nisâb* plus excédent) de celle-ci.

Les prix de l'or et de l'argent varient chaque jour sur les marchés internationaux. Par exemple, le 15 août 2012, le prix de l'or était d'environ 51,54 \$/g et celui de l'argent de 0,89 \$/g. Le *nisâb* pour l'or était donc d'environ 4380,9 \$ (51,54 x 85 grammes) et celui de l'argent d'environ 529,55 \$ (0,89 \$ x 595 grammes). Les prix de l'or et de l'argent peuvent être obtenus sur le site www.goldprice.org

Quand la *zakâh* doit-elle être donnée?

De nombreuses règles et dispositions islamiques dépendent de l'année lunaire islamique. La *zakâh* est l'une d'entre elles. Si tu as plus de richesse que le *nisâb* durant une année (lunaire), tu dois alors t'acquitter de la *zakâh*. Bien que cela ne soit pas requis, la plupart des gens calculent leur *zakâh* de *Ramadân* à *Ramadân*. Tu peux donc prendre comme référence pour calculer ta *zakâh* et t'en acquitter le 1er ou le 15 du mois de *Ramadân*.

Exemple: Supposons que tu as \$2000/- et 800 grammes d'or une année (lunaire). Le calcul de ta *zakâh* sera de \$50 et 2.5% des 800 grammes, soit 20 grammes ou son équivalent en liquide.

Qui doit s'acquitter de la *Zakâh*?

La *zakâh* est due uniquement par les musulmans, adultes ou mineurs, hommes ou femmes, sains d'esprit ou non. Les tuteurs légaux doivent s'acquitter de la *zakâh* au nom de ceux qui ne le peuvent pas. Ceci est un problème important dans le cas des enfants ayant des besoins spécifiques qui disposent de leurs propres fonds ou jouissent d'un *waqf* en leur faveur et dont les sommes accumulées sur ces comptes atteignent le *nisâb*.

La *zakâh* est également à prélever sur les marchandises, le bétail et les denrées agricoles comme les céréales, les fruits et les légumes. Il est important qu'un commerçant ou un agriculteur connaisse les règles de la *zakâh* qui le concernent, mais pour l'instant, nous ne traiterons pas de cela dans ces leçons.

La *zakâh* n'est pas à prélever sur les choses utilisées pour satisfaire les nécessités de base, les nécessités de base étant la nourriture, le logement, les vêtements, les articles ménagers, la vaisselle, les meubles, etc.

Notes de bas de page:

[1]

Ibn Khuzaymah and Tabarânî

L'adresse internet de cet article:

<https://www.newmuslims.com/fr/articles/164/guide-pratique-de-la-zakah-partie-1-sur-2>

droits d'auteur © 2011 - 2023 NewMuslims.com. Tous les droits sont réservés.